



7 mars 2023

PROCESSUS DU CHOIX PROFESSIONNEL ET RECRUTEMENT DES APPRENTIS

Journée des partenaires de la formation pro-
fessionnelle du 21 mars 2023
Document de préparation



Contexte

La journée des partenaires de la formation professionnelle qui se tiendra le 21 mars 2023 sera consacrée au processus du choix professionnel et au recrutement des apprentis. Il s'agit de thématiques qui revêtent une grande importance, tant du point de vue des jeunes et des parents que de celui des entreprises, et dont différents aspects devraient être discutés entre les partenaires (recrutement de la relève, attrait de la formation professionnelle, entrée des jeunes dans le monde du travail, collaboration avec l'école obligatoire, rôle des parents, bonnes pratiques, etc.).

Le présent document permet aux participantes et participants de se préparer aux discussions qui auront lieu lors des différents ateliers organisés dans le cadre de la journée des partenaires de la formation professionnelle. Il complète les vidéos disponibles également [en ligne](#).

Impressum

Édition : Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Rédaction : Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Unité politique de la formation professionnelle, avec le soutien d'un groupe de travail composé des partenaires de la formation professionnelle suivants : Nicole Meier SAV, Christophe Nydegger CSFP, Sandra Portmann CDOPU, Daniel Reumiller CDOPU.

Langues : all/fr

Table des matières

1	Organisation.....	4
2	Déroulement du processus du choix professionnel et du recrutement des apprentis...	5
2.1	Étapes du processus du choix professionnel	5
2.2	Informations complémentaires et exemples	6
2.3	Déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage	7
2.4	Instruments et mesures relatifs au marché des places d'apprentissage et à l'entrée dans la vie professionnelle.....	10
3	Références, responsabilités et parties prenantes.....	11
3.1	Références.....	11
3.2	Compétences en matière d'accompagnement du choix professionnel	11
3.2.1	Cantons.....	11
3.2.2	Organisations du monde du travail	11
3.2.3	Confédération	11
3.3	Parties prenantes.....	12
4	Faits et chiffres	13
5	Projets et exemples d'initiatives	13
6	Lectures complémentaires	14

1 Organisation

La Journée des partenaires de la formation professionnelle se tiendra le 21 mars 2023 au Kursaal à Berne. La journée a été conçue en accord avec la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP). Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est responsable de son organisation.

La présente documentation sert de préparation et d'introduction au programme de la journée. Des vidéos portant sur une sélection de questions sont également disponibles.

Les discussions constituent l'élément central de la journée. Sept thématiques font en outre l'objet d'ateliers. Chaque participant suivra quatre ateliers au total. Pour des raisons d'organisation, le choix d'affectation aux ateliers a été effectué par le SEFRI en accord avec les partenaires de la formation professionnelle.

Une première synthèse sera livrée par la CTFP à la fin de la journée. Les résultats seront publiés ultérieurement. La mise en œuvre des solutions développées durant la journée est laissée à l'appréciation des partenaires de la formation professionnelle légalement compétents.

Ateliers

1. Processus du choix professionnel à l'école obligatoire
2. Orientation professionnelle
3. Cercle familial et privé
4. Formatrices et formateurs en entreprise
5. Marketing des places d'apprentissage et des professions
6. Utilisation de plateformes électroniques
7. Déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage

De plus amples informations sur le déroulement des ateliers sont mentionnées dans un [document annexe](#).

2 Déroulement du processus du choix professionnel et du recrutement des apprentis

La formation professionnelle en Suisse est un modèle de réussite. Elle présente une large palette d'offres de formation et fournit de ce fait aux jeunes une base attrayante et solide pour leur développement professionnel et personnel. Sur ce chemin qu'empruntent chaque année quelque 75 000 jeunes, les premiers pas sont cruciaux et doivent être effectués de façon réfléchie.

2.1 Étapes du processus du choix professionnel

En Suisse, le processus du choix professionnel repose sur les plans d'études des différentes régions linguistiques (Lehrplan 21, Plan d'études Romand PER, Piano di studio au Tessin (voir aussi [Plans d'études — CDIP \[cdip.ch\]](#)). La mise en œuvre (nombre de leçons pour l'orientation professionnelle, intégration dans d'autres matières ou dans une matière spécifique, etc. est de la responsabilité des cantons. L'interaction entre les différents acteurs tels que l'école, l'orientation professionnelle, le case management formation professionnelle, etc. est également réglée par les cantons.

Le processus du choix professionnel (ou l'orientation professionnelle) s'effectue entre la 9^e et la 11^e année scolaire HarmoS (ou entre la 7^e et la 9^e année selon la méthode de comptage traditionnelle qui prévaut en Suisse alémanique) et se divise en plusieurs phases. On distingue généralement les sept phases ou étapes suivantes (parfois réduites à cinq selon les cantons), à l'exemple du flyer du canton de Berne dédié au choix professionnel (voir le lien ci-dessous) :

1. Se connaître soi-même (au cours de la 9^e année scolaire HarmoS)
2. Découvrir le monde du travail (vers la fin de la 9^e année)
3. Comparer les exigences professionnelles des différentes professions avec ses forces et ses faiblesses (au cours de la 10^e année)
4. Réfléchir de manière plus approfondie et effectuer des stages de découverte et d'orientation, assister à des séances d'information (au cours de la 10^e année)
5. Prendre une décision (vers la fin de la 10^e année)
6. Passer à la mise en œuvre, chercher une place d'apprentissage (début de la 11^e année)
7. Se préparer à la formation en question (au cours de la 11^e année)

L'idée générale du processus du choix professionnel est d'inciter les élèves, dès le début du processus, à s'interroger sur leurs intérêts, leurs compétences (et leurs limites) et à se familiariser avec le système éducatif ainsi que de leur donner la possibilité de découvrir un large éventail de professions avant d'affiner leur sélection et de faire un choix. L'objectif est que le choix de formation et de profession puisse se faire autant que possible sans stéréotypes (relatifs au genre, au choix entre formation professionnelle initiale et école du secondaire II, etc.). Il est donc important de consacrer suffisamment de temps à ce processus. Par conséquent, le choix effectif d'une profession ne devrait en principe pas intervenir avant la fin de la huitième année scolaire / dixième année selon le système HarmoS.

En règle générale, chaque canton dispose d'un concept cadre d'orientation professionnelle (voir liens ci-dessous) mentionnant également les instruments et les outils en place. D'ordinaire, il s'agit des prestations suivantes :

- Offres pour les classes
- Offres pour les parents
- Séances d'information et visites professionnelles
- Permanences dans les écoles
- Conseils dans les centres d'information et d'orientation
- Salons des métiers
- Divers instruments numériques et sites internet publics (sites des offices cantonaux d'orientation professionnelle, portail www.orientation.ch du CSFO, applications proposées

par certains cantons, bourse suisse des places d'apprentissage LENA, listes d'entreprises formatrices, vidéos explicatives, etc.) et de prestataires privés.

2.2 Informations complémentaires et exemples

Exemples de schémas de préparation au choix professionnel (PCP) :

- [Berufswahlfahrplan](#) (canton de Zoug)
- [Digitaler Berufswahlfahrplan](#) (canton de Zurich)
- [Schéma PCP](#) (canton de Berne) → Schéma PCP (PDF)
- Brochures d'information sur les possibilités de formation après l'école (Canton de Vaud) :
 - [Après la VG \(voie générale\)](#)
 - [Après la VP \(voie pré-gymnasiale\)](#)

Exemple d'un concept-cadre cantonal : l'OP du canton de Berne

- En allemand : [Informationen für Schulen \(be.ch\)](#) → Rahmenkonzept Berufliche Orientierung Kanton Bern (PDF)
- En français : [Informations pour les écoles \(be.ch\)](#) → Concept-cadre pour l'orientation professionnelle canton de Berne (PDF)

Informations sur le choix professionnel

- [Choix professionnel – orientation.ch](#) (All/Fr)
- [Vidéos explicatives](#) du canton de Berne sur le choix professionnel (All/Fr)

2.3 Déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage

Source : Extrait des « [Principes relatifs au processus d'accompagnement du choix professionnel et à l'attribution des places d'apprentissage : engagement des partenaires de la formation professionnelle](#) »

Orientation professionnelle

Pour les jeunes, le choix d'une profession représente l'une des premières décisions à prendre pour leur propre avenir. La diversité des professions répond à celle des qualités, souhaits et capacités personnels. Il importe donc que le processus d'accompagnement du choix professionnel soit abordé et réalisé avec soin, et qu'il soit solidement structuré.

L'orientation professionnelle est une tâche qui incombe en commun aux parents, aux écoles, aux offices cantonaux d'orientation professionnelle et aux acteurs de l'économie. Le Lehrplan 21, le Plan d'études romand et le Piano di studio l'inscrivent comme un mandat donné à l'école, à remplir principalement de la 7^e à la 9^e année de scolarité (9^e à 11^e HarmoS). Le but est d'aider les jeunes à choisir de façon responsable une profession ou un cursus d'études, et donc à trouver une suite appropriée à leur parcours au degré secondaire II.

Recueillir des informations en vue du choix professionnel (de la 7^e à la 8^e année de scolarité, ou 9^e à 10^e HarmoS)

L'orientation professionnelle suppose de mener une réflexion approfondie sur le monde du travail et les professions proposées. Que ce soit à l'école, dans les centres d'information et d'orientation, en surfant sur Internet, en se rendant aux salons des métiers ou en participant à des rencontres informatives, les jeunes peuvent se faire une première impression des professions qui entreraient en ligne de compte pour eux. Le site www.profilsdexigence.ch indique quelles sont les exigences scolaires correspondant à presque toutes les professions, le plus souvent illustrées par des situations professionnelles significatives.

Découvrir la pratique d'un métier en vue du choix professionnel (8^e année de scolarité, ou 10^e HarmoS)

Afin de se faire une meilleure idée de l'adéquation entre leurs points forts, leurs attentes et l'exercice d'une profession au quotidien, les jeunes doivent découvrir de manière concrète le métier qu'ils souhaitent pratiquer. L'accent est mis sur une première découverte active de la pratique professionnelle. Les modalités de cette première rencontre vont d'une visite d'entreprise à une rencontre informative axée sur une profession, en passant par un stage de découverte de plusieurs jours. Il existe aussi des offres centralisées pour un secteur d'activité et des manifestations similaires, qui combinent transmission d'informations et propositions d'activités. Les jeunes qui ont à choisir et à organiser ces premières expériences pratiques peuvent compter sur l'appui de l'école et de leur entourage.

- ➔ Il faut distinguer le stage de découverte (un jour) et le stage d'orientation (sur plusieurs jours) du stage de sélection, qui se déroule ultérieurement. Dans les stages de découverte et d'orientation, les entreprises peuvent nouer de premiers contacts avec les jeunes qui pourraient s'avérer des candidats intéressants.
- ➔ Du point de vue du droit du travail, les jeunes à partir de 13 ans peuvent effectuer des travaux légers dans le cadre d'un stage d'orientation. Avant d'avoir atteint cet âge, ils peuvent déjà observer les travaux.
- ➔ Dans l'idéal, les stages de découverte et d'orientation se déroulent dans des entreprises au bénéfice d'une autorisation de former, d'autres entreprises pouvant toutefois être prises en considération selon le secteur d'activité et le type de stage. En consultant le site www.orientation.ch, il est possible de savoir quelles sont les entreprises disposant d'une autorisation de former et prêtes à organiser de tels stages en vue du choix profession-

nel. S'ajoutent à cela des manifestations organisées au niveau régional, qui fournissent des contacts avec les entreprises ou proposent directement des stages d'orientation sur place.

Candidatures aux places d'apprentissage

La phase d'exploration est suivie par une démarche d'examen des professions aboutissant à un choix concret, par la prise en compte d'autres possibilités et par la recherche d'une entreprise formatrice appropriée.

Chercher une place d'apprentissage appropriée (environ un an avant le début de l'apprentissage)

La mise au concours des places d'apprentissage vacantes indique aux jeunes quelles sont les entreprises disposées à former des apprentis, ce qui lance le processus de recrutement et la recherche de places d'apprentissage. Quel que soit le canal retenu – par exemple site web de l'entreprise, bourse des places d'apprentissage LENA (répertoire officiel proposé par les cantons), plateformes privées ou encore d'autres canaux – le moment auquel s'effectue la publication va activer le processus d'accompagnement du choix professionnel. Par contre, avancer la date de mise au concours des places d'apprentissage peut empêcher les jeunes de creuser la question de leur orientation professionnelle. Si les offres d'apprentissage sont communiquées de manière continue ou anticipée dans les entreprises ou sur les plateformes, le processus de recrutement pour les places d'apprentissage vacantes ne devrait commencer qu'à partir du 1^{er} août, conformément à la déclaration d'engagement.

- ➔ Les entreprises et les prestataires privés exploitant des plateformes pour les places d'apprentissage sont invités à ne pas favoriser les mises au concours prématurées.
- ➔ La déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle et des acteurs privés souligne l'importance que revêt la date de mise au concours des places d'apprentissage vacantes. La première date qui entre en ligne de compte dans le contexte du processus d'accompagnement du choix professionnel est le 1^{er} août.
- ➔ Seules les entreprises disposant d'une autorisation à cet effet sont habilitées à former des apprentis. Par conséquent, il y a lieu de publier les places d'apprentissage émanant de ces entreprises uniquement.

Dépôt d'une candidature pour une place d'apprentissage (à partir de la 9^e année de scolarité ou 11^e HarmoS)

Les jeunes qui découvrent une place d'apprentissage vacante dans la profession qu'ils souhaitent exercer entament la procédure de recrutement (à partir de la 9^e année de scolarité ou 11^e HarmoS). De nombreuses entreprises organisent alors des stages de sélection pour savoir dans quelle mesure les aptitudes de la candidate ou du candidat coïncident avec la profession souhaitée et l'entreprise formatrice. Contrairement au stage de découverte, il ne s'agit pas ici d'offrir un premier contact avec la profession et le secteur d'activité, mais bien de déterminer le degré d'adéquation entre la personne intéressée et la place d'apprentissage.

- ➔ Les stages de sélection sont un volet du processus de recrutement laissé à l'appréciation des entreprises qui ont publié une place d'apprentissage vacante.

Conclusion du contrat d'apprentissage (à partir de la 9^e année de scolarité ou 11^e HarmoS)

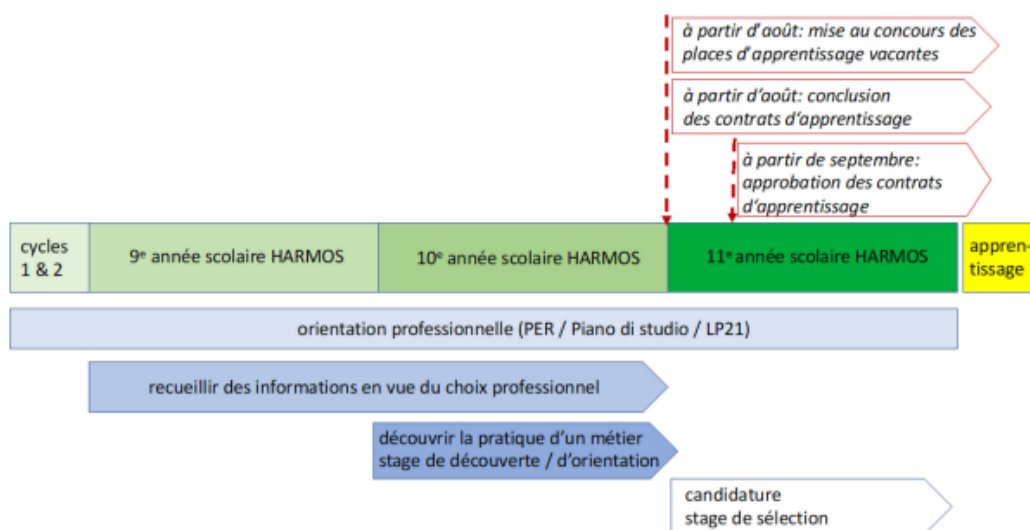
Si l'intérêt de part et d'autre se confirme, rien ne s'oppose à la conclusion du contrat d'apprentissage. Mais attention : si le contrat d'apprentissage est conclu trop tôt, les jeunes peuvent être incités à « lever le pied » à l'école obligatoire. Ils risquent alors de ne pas satisfaire aux exigences scolaires de l'école professionnelle.

- Les partenaires de la formation professionnelle signataires de la présente déclaration d'engagement sont unanimes à considérer que les entreprises formatrices ne devraient pas conclure de contrats avec les apprentis plus d'un an avant l'entrée en formation.

Approbation du contrat d'apprentissage (à l'automne précédant l'entrée en formation)

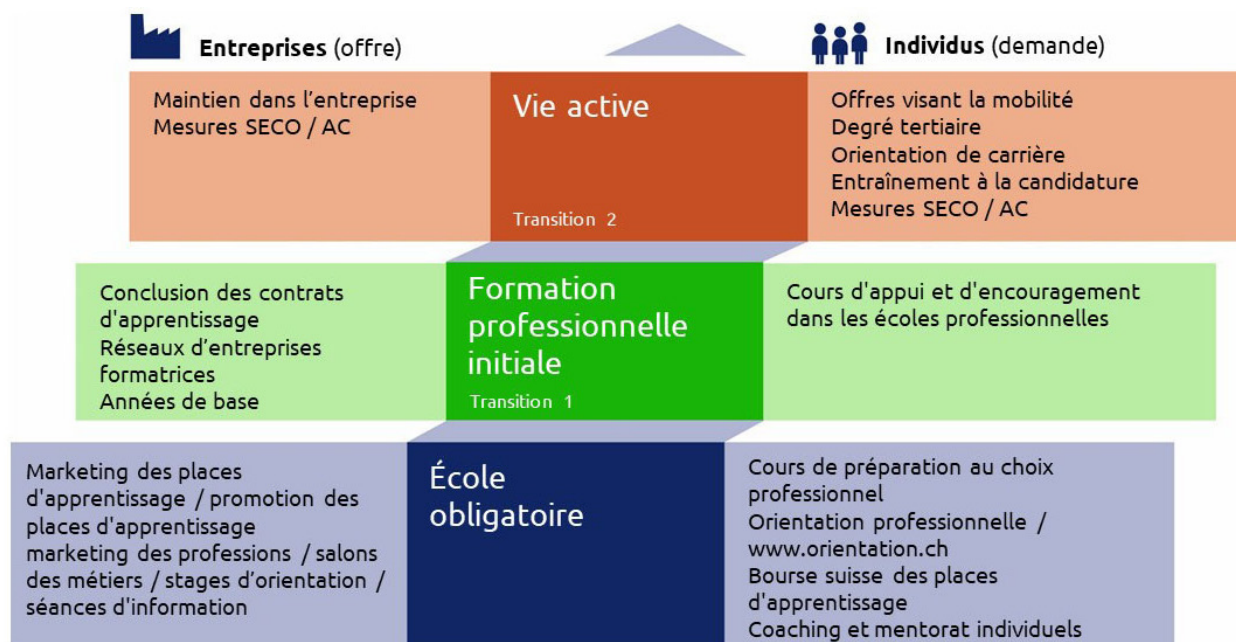
Pour que le contrat d'apprentissage soit juridiquement valable, il doit être approuvé par l'autorité cantonale compétente une fois qu'il a été signé par toutes les parties. L'autorité cantonale vérifie alors le contenu du contrat et les modalités de la formation, puis elle transmet un exemplaire approuvé aux parties contractantes (art. 14, al. 3, LFPr). Or, la date d'approbation par l'autorité cantonale compétente influe sur la dynamique enclenchée par le dépôt de candidatures. Ainsi, la possibilité d'avancer la date d'approbation des contrats d'apprentissage peut décaler tout le processus de recrutement, qui empiète alors sur le temps nécessaire à une analyse approfondie en amont du choix professionnel.

- Les partenaires de la formation professionnelle signataires de la présente déclaration d'engagement sont unanimes à considérer que les autorités cantonales compétentes ne doivent pas approuver de contrat d'apprentissage avant le 1^{er} septembre précédant l'année d'entrée en formation.
- Les entreprises formatrices sont informées du fait que les contrats d'apprentissage ne sont approuvés qu'à partir de cette date. L'approbation suppose une autorisation de former et un contrat d'apprentissage en bonne et due forme.



- Source : Déclaration d'engagement, p. 5, Déroulement du processus d'accompagnement du choix professionnel avec les étapes concernées par la déclaration d'engagement

2.4 Instruments et mesures relatifs au marché des places d'apprentissage et à l'entrée dans la vie professionnelle



Source : [Mesures \(taskforce2020.ch\)](http://Mesures(taskforce2020.ch))

3 Références, responsabilités et parties prenantes

3.1 Références

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr) ; [RS 412.10](#)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) ; [RS 412.101](#)
- Plans d'étude : [Lehrplan 21](#), [plan d'étude romand PER](#), [Piano di studio](#)
- [Déclaration 2019 du DEFR et de la CDIP sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation](#)
- [Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière \(OPUC\)](#)

3.2 Compétences en matière d'accompagnement du choix professionnel

3.2.1 Cantons

- Les cantons ou les services cantonaux de l'enseignement sont responsables des plans d'études dans lesquels s'inscrit l'orientation professionnelle.
- Le service cantonal d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière soutient les jeunes et les adultes dans leurs choix professionnels et d'études ainsi que dans la planification de leur parcours professionnel. Il gère à cet effet des centres d'information professionnelle.
- Les offices cantonaux de la formation professionnelle sont chargés d'approuver les contrats d'apprentissage. Les cantons publient les adresses des entreprises ayant des places d'apprentissage vacantes dans la bourse des places d'apprentissage LENA. Cette liste officielle peut être consultée via le portail www.orientation.ch. Au besoin, les offices cantonaux de la formation professionnelle font appel à des promotrices et des promoteurs de places d'apprentissage.

La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) coordonne et soutient la collaboration entre les différents offices cantonaux de la formation professionnelle.

3.2.2 Organisations du monde du travail

- Offrir un aperçu du monde du travail aux futurs professionnels, par exemple à travers des séances d'information, des stages de découverte et d'orientation, des places de stage de plus longue durée ainsi que des offres numériques.
- Mettre à disposition des places d'apprentissage et de formation
- Réaliser un marketing des professions

3.2.3 Confédération

- Soutien financier sous la forme de forfaits versés aux cantons. Le forfait de la Confédération couvre également les dépenses des cantons liées aux mesures de préparation à la formation professionnelle initiale.
- Encouragement de projets et de prestations particulières d'intérêt public (art. 54, 55 LFPr). Contributions financières destinées entre autres aux acteurs, événements et projets suivants :
 - o CSFO (notamment pour l'exploitation du site www.orientation.ch)
 - o Salons des métiers régionaux
 - o Fondation SwissSkills ; championnats suisses des métiers centralisés
 - o Journée nationale Futur en tous genres (qui met l'accent sur le thème de l'égalité)
 - o Projets d'encouragement à l'entrée dans la formation professionnelle
 - o Projets de mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Campagnes d'envergure nationale (www.berufsbildungplus.ch)

3.3 Parties prenantes

Parties prenantes	Intérêts
Élèves, futurs apprenties et apprentis Parents et personnes de références d'élèves en phase d'orientation professionnelle	Information Conseil et accompagnement Solution à l'issue de l'école obligatoire
Enseignantes et enseignants des écoles obligatoires	Soutien aux jeunes, en fonction des plans d'études
Conseillères et conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière	Les services de conseil en orientation professionnelle, universitaire et de carrière remplissent une tâche transversale lors de la transition 1. De manière neutre, ils informent, conseillent et accompagnent des personnes de tous âges pour les questions relatives au choix d'une profession ou d'une formation.
Offices cantonaux de la formation professionnelle	Accomplissement de tâches souveraines Information et conseil Prestations de services
Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO	Information Prestations de services destinées à la Conférence suisse des offices de la formation et à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
Entreprises formatrices (direction, RH, responsables de la formation professionnelle) Organisations du monde du travail aux niveaux national, cantonal et régional	Attribution des places d'apprentissage Recrutement de la relève
Prestataires privés (notamment orientation professionnelle, plateformes dédiées à la recherche d'une place d'apprentissage, prestations de coaching)	Prestations de soutien destinées aux jeunes et aux entreprises (activités en partie à but lucratif)

4 Faits et chiffres

Dans la [documentation](#) de la journée des partenaires, deux vidéos présentent les principaux faits et chiffres de la thématique :

- *Parcours et évolutions dans le système de formation*, Jacque Babel, Office fédéral de la statistique ([PDF](#) également disponible)
- *Rapport sur l'éducation 2023 : Principales conclusions concernant la formation professionnelle*, Stefan C. Wolter, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation ([PDF](#) également disponible)

5 Projets et exemples d'initiatives

- [profilsdexigences.ch : instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage](#)

En recourant à des instruments scolaires, les élèves peuvent se préparer de manière ciblée à entamer la formation initiale correspondant à la profession de leur choix, en identifiant leurs points forts au regard de leur projet professionnel et en comblant leurs lacunes. Les résultats obtenus en utilisant ces instruments sont utiles aux entreprises formatrices pour évaluer l'aptitude scolaire des jeunes par rapport au profil d'exigences professionnelles.

- [Renforcement des compétences de formation au sein des entreprises](#) (« TOP entreprise formatrice »)

Le projet développe un système de formation continue intersectoriel pour les entreprises et les personnes engagées dans la formation des apprenties et apprentis. Il s'inscrit dans le prolongement des cours obligatoires pour les formateurs en entreprise. L'objectif est d'accroître l'attrait de la formation en entreprise en présentant des témoignages positifs.

- [Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière](#) (projet FP2030 terminé)

La stratégie nationale vise à optimiser les effets de l'OPUC en Suisse et accroître ainsi l'égalité des chances au sein de la population en matière de formation et de vie professionnelle. La CDIP et les acteurs compétents assurent la mise en œuvre des mesures. Parmi celles-ci figure notamment un plan d'action qui prévoit entre autres de définir des compétences en gestion de carrière pour tous les niveaux de formation et pour les différentes phases de la vie professionnelle. Sur cette base, il est prévu de développer une feuille de route commune pour l'orientation scolaire et professionnelle, de vérifier l'exhaustivité des outils existants et de les compléter le cas échéant. Parmi les autres actions figurent notamment l'examen de la formation des enseignants dans le but de promouvoir les compétences de conception de carrière chez les élèves, une meilleure coordination de la recherche et/ ainsi que la révision du profil de qualification de l'OPUC (voir ci-dessous).

➔ [Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière \(OPUC\)](#)

- [Profil de qualification de l'OPUC](#)

Le profil de qualification de conseillère ou de conseiller en orientation professionnelle, universitaire et de carrière et les conditions de réussite pour l'obtention du titre de conseillère diplômée ou de conseiller diplômé en orientation professionnelle, universitaire et de carrière doivent être examinés quant à leur adéquation au regard des connaissances scientifiques du moment et adaptés aux exigences actuelles et futures des individus, du marché

du travail et de la société lorsque celles-ci s'avèrent pertinentes pour le champ d'activité de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

- [Task Force « Perspectives apprentissage »](#)

Entre mai 2020 et novembre 2021, la Task Force « Perspectives Apprentissage » s'est employée à ce que, malgré la pandémie de coronavirus, le plus grand nombre possible de jeunes puisse trouver un apprentissage. Elle devait également permettre aux entreprises formatrices de pourvoir leurs places vacantes, de maintenir leurs places d'apprentissage et, ce faisant, de couvrir leurs besoins futurs en personnel qualifié.

6 Lectures complémentaires

- [Rapport sur l'éducation en Suisse 2023](#)

Le rapport sur l'éducation en Suisse 2023 fournit des données et des informations issues de la statistique, de la recherche et de l'administration sur l'ensemble du système éducatif suisse, du préscolaire à la formation continue.

- [Observatoire suisse pour la formation professionnelle– 5^e rapport de tendance \(2022\)](#)

L'Observatoire suisse de la formation professionnelle OBS de la Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP identifie, observe et analyse les développements sociaux, économiques et technologiques, ainsi que leurs impacts sur la formation professionnelle.

- [Baromètre des transitions \(admin.ch\) \(2022\)](#)

Le « baromètre des transitions – décisions en matière de formation après la scolarité obligatoire » reflète la situation actuelle et les tendances à l'interface entre l'école obligatoire et le degré secondaire II. Des enquêtes représentatives effectuées auprès des entreprises et des jeunes permettent de dresser un état des lieux et de suivre de près les évolutions. Le baromètre des transitions est réalisé chaque année en avril et en août.

[Rapport de résultats répercussions de la pandémie COVID-19 sur la formation professionnelle – version courte \(2021\)](#)

- À l'été 2021, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers ont étudié l'impact de la pandémie sur l'orientation professionnelle et le recrutement des apprentis et ont cherché à savoir si des leçons pouvaient en être tirées. Dans leur rapport, les organisations faïtières présentent en outre une sélection de projets qui ont contribué à la conclusion de contrats d'apprentissage et à la stabilité de l'offre de places d'apprentissage malgré la crise du coronavirus.

➔ Le rapport complet est disponible en allemand: [Bericht Berufsorientierung und Berufswahl während der COVID-Pandemie](#)

- [Aide-mémoire « Le stage d'observation – Mémento à l'usage de l'entreprise pour la conduite de stages d'observation » \(2022\)](#)

Publié par le CSFO, cet aide-mémoire fournit aux responsables et aux spécialistes de la formation professionnelle des informations générales sur les stages d'observation et la législation en vigueur.

- [Guide de développement des systèmes cantonaux de transition école – formation – marché du travail \(2022\)](#)
Mandatée par la Plateforme nationale contre la pauvreté, la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest FHNW a élaboré, sur la base de l'étude « Transition I et II – Soutenir les jeunes et jeunes adultes présentant des problématiques multiples » (2022), un guide permettant de développer les systèmes d'aide cantonaux dans ce sens. Ce guide identifie neuf facteurs de succès et livre des pistes de réflexion et de critique constructives pour le développement des structures existantes.
- [Rapport d'évaluation Programme de promotion « Places d'apprentissage COVID-19 », mai 2020 – mars 2022](#)
Ce rapport d'évaluation de la Conférence tripartite de la formation professionnelle fournit un aperçu du fonctionnement et de la mise en œuvre du programme de promotion « Places d'apprentissage COVID-19 ».
- [Besoins de main-d'œuvre qualifiée en Suisse](#)
Le SECO analyse constamment l'évolution de la situation en ce qui concerne la demande en main-d'œuvre qualifiée et prépare des bases de décision pour la politique en matière de personnel qualifié.
- [Berufswahl-Unterricht : Sprung ins kalte Wasser – LCH](#) (en allemand uniquement)
Les enseignantes et enseignants sont appelés à soutenir les jeunes dans leur choix professionnel alors qu'ils n'y sont souvent pas suffisamment préparés, ce que regrette la commission spécialisée sur l'orientation professionnelle de l'association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH). Elle estime que ce thème mérite de bénéficier d'une plus grande attention dans le cadre de la formation initiale et continue.
- [Multinationales en Suisse et formation professionnelle](#) : Rapport et recommandations de M. Josef Widmer à l'intention du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Berne, mai 2022 (condensé du rapport)
- → [Rapport complet en allemand](#)
Le rapport examine comment les spécificités des multinationales se répercutent sur la façon dont celles-ci perçoivent la formation professionnelle et énonce des recommandations en la matière.